

Procédure d'inscription à l'école maternelle.

L'inscription à l'école maternelle de votre enfant se fait en 2 temps :

- Vous devez vous rendre à la mairie de votre domicile muni des documents suivants :
 - Document justifiant de votre identité et de celle de votre enfant (livret de famille, carte d'identité, passeport, copie d'extrait d'acte de naissance ou attestation sur l'honneur)
 - Justificatif récent de domicile. Vous pouvez fournir une attestation sur l'honneur.

- Vous venez à l'école à une des dates prévues pour les inscriptions (voir en mairie) avec les documents suivants :
 - Certificat d'inscription délivré par la mairie
 - Document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication.

Les 11 **vaccinations obligatoires** sont les suivantes :

- Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
- Coqueluche
- Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type B
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rougeole, oreillons et rubéole

Garderie, cantine, transports :

Pour la garderie du matin, un document est à compléter et à remettre, avant les vacances d'été, à la mairie de Berneuil.

Pour la cantine, un document est à compléter et à remettre, avant les vacances d'été, à la mairie de Berneuil.

Pour les transports scolaires, l'inscription se fait en ligne sur le site de l'Oise mobilité.

Pour la garderie du soir, le dossier est à compléter et à remettre au centre social d'Auneuil.